

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/380 20 novembre 2002

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

Présidence : Yougoslavie

374ème SEANCE PLENIERE DU FORUM

1. <u>Date</u>: Mercredi 20 novembre 2002

Ouverture: 10 h 15 Suspension: 11 h 50 Reprise: 17 heures Clôture: 17 h 05

2. Présidence : M. B. Milinkovic

3. <u>Sujets examinés - Déclarations - Décisions</u>:

Point 1 de l'ordre du jour : DECLARATIONS GENERALES

Contribution du Forum au projet de charte de l'OSCE sur la prévention du terrorisme et la lutte contre ce phénomène : Portugal, Présidence

Point 2 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SECURITE

Projet de décision sur le renforcement du rôle de l'OSCE dans le domaine des opérations de maintien de la paix : Suisse (FSC.DEL/612/02 Restr.), Fédération de Russie, Présidence, Biélorussie, Belgique

Point 3 de l'ordre du jour : EXPOSE DU REPRESENTANT DU CONSEIL DE

PARTENARIAT EURO-ATLANTIQUE (CPEA) DE L'OTAN SUR LES ARMES LEGERES ET DE PETIT

CALIBRE

Représentant du CPEA/OTAN, Belgique, Espagne, Canada, Pays-Bas, Suisse, France, Présidence

FSC.JOUR/380 20 novembre 2002

Point 4 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA PROROGATION DE LA

PROCEDURE DE SAUVEGARDE AUX FINS

D'EXPLOITATION DU RESEAU DE COMMUNICATION DE L'OSCE

Présidence, Centre de prévention des conflits, Fédération de Russie, Canada, Belgique, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique, Grèce

<u>Décision</u>: Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision No 14/02 (FSC.DEC/14/02) sur la prorogation de la procédure de sauvegarde aux fins d'exploitation du réseau de communication de l'OSCE; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 5 de l'ordre du jour : DECISION SUR DES AVIS D'EXPERTS SUR LA

MISE EN OEUVRE DE LA SECTION V DU DOCUMENT DE L'OSCE SUR LES ARMES

LEGERES ET DE PETIT CALIBRE

Présidence

<u>Décision</u>: Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté, sous réserve d'une procédure d'approbation tacite expirant le vendredi 22 novembre 2002 à 15 heures, la décision sur des avis d'experts sur la mise en oeuvre de la Section V du Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 6 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. <u>Prochaine séance</u>:

Mercredi 27 novembre 2002 à 10 heures, Grosser Redoutensaal